|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021 Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1** | **Document C21/49-F** |
| **22 avril 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| liste d'activités demandées mais non budgétées (UMAC) pour 2021-2027 | |

|  |
| --- |
| Résumé  À sa dernière réunion, tenue en janvier 2021, le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) a recommandé l'élaboration d'un document dressant la liste de toutes les activités demandées mais non budgétées (UMAC) pour la période 2021-2027 en vue de cette session du Conseil. Le présent document contient la liste demandée ainsi qu'une estimation du montant nécessaire pour chacune des activités correspondantes.  Les sources de financement possibles sont l'excédent découlant de la mise en œuvre du budget (de l'exercice 2021, 2022 ou 2023), les contributions volontaires et, en dernier recours, le Fonds de réserve ou toute combinaison de ces éléments.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **examiner** le présent document et à **prendre une décision** concernant la marche à suivre et les sources de financement possibles pour les activités demandées mais non budgétées concernées.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  Documents [CWG-FHR-12/3](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0003/en); [C20/14(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0014/en), [C20/53](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0053/en), [C21/INF/9](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0009/en), [C21/INF/12](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0012/en) |

1 Le Tableau 1 ci-après dresse la liste des activités demandées mais non budgétées (UMAC) ainsi que des estimations correspondantes pour la période 2021-2027. On trouvera des renseignements détaillés sur ces activités dans les Documents [C21/INF/9](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0009/en) et [C21/INF/12](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0012/en), disponibles sur le nouveau site web de l'UIT.

2 Les besoins urgents devraient être traités en priorité et peuvent être financés au moyen de l'excédent découlant de la mise en œuvre du budget ordinaire de l'exercice 2021, 2022 ou 2023 ou, si aucun excédent n'est réalisé, et en dernier recours, au moyen d'un prélèvement sur le Fonds de réserve. Les contributions volontaires constituent également une source de financement possible.

3 Les besoins à long terme devraient être pris en considération dans le Plan financier pour 2024-2027 dans la mesure où le niveau des produits le permet. Les ressources nécessaires englobent les charges ponctuelles et les charges courantes.

4 Pour la période concernée, à savoir 2021-2017, le montant total demandé s'élève à 22 498 000 CHF, ventilés de la manière suivante:

– 2 228 000 CHF pour 2021.

– 7 534 000 CHF pour 2022-2023.

– 12 736 000 CHF pour 2024-2027

Tableau 1

Activités demandées mais non budgétées (UMAC)

Estimations pour 2021-2027



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_